

**Volet *Ateliers culturels à l'école***  
**Formulaire de présentation de projet**

Centre de services scolaire ou commission scolaire :	
Nom de l'établissement :	N° d'établissement :
Année scolaire :	

**Répondre aux affirmations suivantes.**

Tous les artistes, écrivains et organismes culturels participant au projet décrit dans ce formulaire ont été joints au préalable, sont disponibles aux dates indiquées et sont inscrits au <a href="#">Répertoire culture-éducation</a> .	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Au moins un enseignant sera présent en tout temps pendant les ateliers donnés par les ressources culturelles.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Les ateliers sont offerts à un groupe de 35 élèves au maximum.	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

**A – Description du projet**

Titre du projet :
Date(s) prévue(s) du projet :

**Responsable du projet**

Nom :	Fonction :	
Courriel :	Téléphone (bureau) :	Poste :

**Ressource(s) culturelle(s)**

Nom de l'artiste, de l'écrivain ou de l'organisme culturel	Fonction	Nombre de représentant(s) délégué(s) par l'organisme culturel	Nombre de journées de présence

**Ateliers culturels**

Un atelier correspond à la rencontre d'un groupe d'un maximum de 35 élèves avec une ressource culturelle.

Nombre de groupes d'élèves :	Nombre d'ateliers par groupe d'élèves :
Nombre total d'ateliers réalisés en classe :	Nombre total d'ateliers réalisés par visioconférence :
Indiquer la raison pour laquelle l'atelier ne peut avoir lieu en présence :	

**Nombre de participations d'élèves**

Les élèves participant à plusieurs ateliers culturels doivent être comptabilisés pour chaque participation. Par exemple, si les 35 mêmes élèves participent à 2 ateliers culturels distincts dans le cadre d'un projet, 70 participations d'élèves seront comptées.

Éducation préscolaire et enseignement primaire			Enseignement secondaire		Formation professionnelle	Formation générale des adultes
Préscolaire	1 <sup>er</sup> cycle	2 <sup>e</sup> cycle	3 <sup>e</sup> cycle	1 <sup>er</sup> cycle		

**Brève description de ce qui sera fait avec les élèves à chacune des phases indiquées**

Phase de préparation

Phase de réalisation

Phase de réinvestissement

**B – Grille de calcul**

Les calculs sont faits automatiquement lorsque la grille est remplie électroniquement.

	Dépenses admissibles <sup>1</sup>	Dépenses non admissibles (s'il y a lieu)
A Honoraires de la ressource culturelle (515\$ par personne par jour)		
B Taxes sur les honoraires de la ressource culturelle, s'il y a lieu		
C Transport de la ressource culturelle		
D Repas de la ressource culturelle		
E Hébergement de la ressource culturelle		
F Frais liés à l'achat de matériel périssable ou non réutilisable et à la location d'équipement par la <b>ressource culturelle</b> (maximum de 100\$ par jour)		
<b>G Paiement à remettre à la ressource culturelle</b> au terme du projet (A+B+C+D+E+F)		
H Frais liés à l'achat de matériel périssable ou non réutilisable et à la location d'équipement par l' <b>école</b> (maximum de 500\$ par jour) S'il y a lieu, précisez :		
I Frais d'achat de livres pour les ateliers d'écrivains (maximum de 420\$ par jour)		
<b>J Total des dépenses admissibles</b> (A+B+C+D+E+F+H+I)		
K Frais de préparation et d'administration (maximum 15% de J)		
L Calcul de l' <b>aide financière maximale</b> (J + K)		
<b>M Autres dépenses</b> S'il y a lieu, précisez :		
<b>N Coût total du projet</b>		

**C – Signature****Directrice ou directeur de l'école**

Nom :

Signature :

Date (année-mois-jour) :

1 Les montants indiqués dans la colonne des dépenses admissibles doivent être conformes aux règles administratives du volet *Ateliers culturels à l'école* du [programme La culture à l'école](#) et inclure les taxes. Si la ressource culturelle est assujettie aux taxes, ces dernières doivent être indiquées dans la colonne des dépenses admissibles, à la ligne B.